



Giromagny.com

Le mot du maire

À la suite de la tempête Eleanor, la pluie est tombée en quantité à toute altitude, la température élevée et le vent chaud ont fait fondre rapidement le manteau neigeux jusqu'aux sommets. La crue de la Savoureuse qui a suivi a presque égalé en importance celle du 16 février 1990.

Le 4 janvier 2018, à 23h30, la Savoureuse sort de son lit ; elle menace les habitations. Place De Gaulle, le courant est au niveau de la passerelle et y dépose branches et morceaux de bois divers. Avenue de Schwabmünchen, le flot frappe le tablier du pont entraînant un reflux qui fait monter le niveau d'eau dans la ville en amont : 2,09 mètres à la station de surveillance vigicrues de Giromagny. Certaines caves, des sous-sols sont inondés. Les artisans de la zone de la Lainière protègent leurs ateliers menacés. En revanche, le mur construit tout le long de la rue de l'abattoir après les inondations de 1990 remplit parfaitement son rôle et les maisons de la rive droite ne sont pas menacées.

Le niveau de l'eau baissera à partir de minuit, évitant à Giromagny des dégâts importants.

La loi NOTRe a confié la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) aux communautés de communes, à compter du 1er janvier 2018...

La communauté de communes des Vosges du Sud aurait donc dû gérer les bassins de rétention situés sur les communes de Chaux, Rougegoutte et Grosagny (ouverture, fermeture, surveillance, entretien...) à compter de cette date.

Face aux nombreuses difficultés liées entre autres à la gestion des digues et des bassins, les élus ont obtenu un délai de 2 ans.

Une loi votée le 21 décembre 2017 et publiée, in extremis, au journal officiel le 31, permet de voir l'avenir de façon plus sereine. On retiendra notamment que cette loi permet aux départements et aux régions qui assuraient jusqu'à maintenant une compétence GEMAPI d'en « poursuivre l'exercice au-delà du 1er janvier 2020 » sous réserve de la signature d'une convention avec les communautés concernées.

Face aux flots importants de ce début janvier 2018, le personnel compétent du département a pu continuer efficacement son travail et les bassins ont parfaitement réalisé ce pourquoi ils ont été construits : écrêter la crue pour protéger la région de Belfort-Montbéliard, ses habitants, ses habitations, ses ouvriers et ses entreprises. On se souvient de 1990 : les habitations et les entreprises inondées, les employés au chômage ou déplacés temporairement sur d'autres sites.

La compétence GEMAPI, dans son intégralité, ne peut être exercée par notre communauté de communes. Elle nécessite des travaux, de la surveillance, de l'entretien, des compétences, un personnel important que ne peut supporter financièrement notre petite collectivité.

Il est heureux que la loi de décembre 2017 prévoie que le gouvernement devra remettre dans les 6 mois, au parlement, un rapport d'évaluation sur les conséquences du transfert de la compétence GEMAPI vers les communautés. En effet, cette réforme de la GEMAPI, pourtant majeure, n'est pas le résultat d'un projet de loi mais d'un simple amendement à la loi NOTRe...

Jacques COLIN



Ouverture de la nouvelle médiathèque de Giromagny à l'Espace La Savoureuse

Ludique et accueillante, la médiathèque de Giromagny a reçu lundi 8 janvier 2018 ses premiers usagers. Après plusieurs années de travaux, ce moment était très attendu par les habitants.

La médiathèque se situe à l'étage de l'Espace La Savoureuse qui abrite le Centre Socioculturel La Haute Savoureuse, le Théâtre du Pilier et des permanences extérieures (Mission locale...).

En réseau avec l'ensemble des 6 autres médiathèques de la communauté de communes, la structure dispose de plus de 14 000 références en accès libre : livres, BD, revues, CD, DVD, jeux vidéo.

En plus des traditionnels services de prêt, toute une gamme de nouveautés est à découvrir : prêt de tablettes et liseuses sur place, espace dédié au jeu vidéo, ressources numériques disponibles sur place ou à distance (auto-formation, livres et revues numériques, cinéma...) en partenariat avec la médiathèque départementale.



Photo de Samuel Carnovali

Autre innovation, les adhérents et simples visiteurs peuvent lire confortablement installés dans un canapé, écouter de la musique et boire un café. Du côté des enfants, un espace adapté, avec du mobilier coloré et ludique, leur est consacré. Nous souhaitons que les lecteurs se sentent ici comme chez eux, qu'ils aient envie de rester, d'échanger sur leurs lectures ou autre.

Cet objectif semble atteint puisque depuis l'ouverture, il n'est pas rare de croiser des enfants qui se promènent en chaussettes, comme à la maison !

Coordonnées :

Médiathèque intercommunale - Espace de la Savoureuse :
7 rue des casernes - 90200 Giromagny - 03 84 29 03 57
mediatheque.giromagny@ccvosgesdusud.fr

Sandrine RABASQUINHO



Horaires d'ouverture :

Les nouveaux horaires : Lundi, mardi, vendredi : 15h30-18h30
Mercredi non stop : 9h-17h - Samedi 9h-12h

Les 3 tours de gueules

Le salon de peinture et sculpture « les 3 tours de gueules » organisé par l'Association Transhumance et Traditions aura lieu du 17 au 25 février 2018. Cette année, vous pourrez régaler vos yeux en venant découvrir les œuvres d'artistes locaux ou plus lointains dans le nouvel Espace de la Tuilerie. Deux artistes seront à l'honneur : **Mireille HOTTINGER** et **Natalia JEAN**. L'exposition sera ouverte gratuitement tous les après-midis de 14h à 18h.

Dans le cadre de l'exposition, les enfants de 8 à 12 ans peuvent participer à des ateliers de dessin et peinture gratuits du lundi 19 au vendredi 23 février de 14h à 17h.

Inscription obligatoire auprès de **Mme HELBERT** au **03.84.29.32.33**

Elise LAB

Théâtre en février



Le **jeudi 1^{er} février** au Théâtre Louis Jouvet de Belfort, la Compagnie Cassandre présentera le spectacle « Petite conférence de toutes vérités sur l'existence », librement adapté du texte presque éponyme de Fred Vargas (à partir de 15 ans).

Théâtre
du
Pilier

APÉRO-PHILO

Mardi 6 février à 18h30

au théâtre de l'Espace La Savoureuse

Le mardi suivant, le Théâtre du Pilier vous propose un apéro-philo inspiré de ce spectacle sur le thème « Si vivre est un fait, exister est un art ? ». Rendez-vous le mardi 6 février à 18h30 à l'Espace La Savoureuse.

Elise LAB

Voeux à la population et travaux pratiques au menu du Conseil Municipal d'Adolescents (CMA)

Réuni pour la 3^{ème} fois depuis l'ouverture de sa session en novembre dernier, le CMA a reçu plusieurs invités samedi 13 janvier.

Tout d'abord les « **Bricolos** » représentés par **Karine, Laurence, Jean-Luc et Alain**, venus pour dire aux jeunes élus que leur groupe aidera le CMA à confectionner des panneaux qui inviteront les automobilistes à ralentir et qui seront placés aux abords des écoles, du collège et le long de certaines rues de la commune.

Ensuite le **CMA** a reçu **Jean-Pierre BORG**, Président de l'ADIF 90 qui a expliqué que pour les 100 ans de la fin de la Première Guerre Mondiale, une manifestation plus importante devrait être organisée le 11 novembre. En attendant cet événement, il a invité le CMA à continuer à participer à toutes les manifestations avec toutes les associations patriotiques. « Merci aux jeunes élus qui ont participé avec Jeunesse et Relayers au marché de Noël les 2 et 3 décembre derniers à l'Espace de la Tuilerie. Le produit des ventes contribue au financement des activités de cette jeune association créée par d'anciens membres du CMA ».

Enfin **Gérard JEANBLANC** (Adjoint aux Travaux et bricolo) a expliqué ses attributions aux jeunes élus qui ont souligné le mauvais état de l'avenue Jean Moulin et d'autres rues. « Les mauvaises conditions climatiques ont fait que les routes ont subi des dégâts importants. » leur a-t-il répondu.

Le CMA a rédigé le texte que Lorenzo et Zoé ont lu lors des Vœux du Maire à l'Espace de la Tuilerie, texte dans lequel ils ont présenté les actions qui seront menées au cours de la session, à savoir la confection des panneaux évoquée avec les Bricolos, le Giro-Propre et la Savoureuse Propre (opérations pour lesquelles le CMA a invité la population à participer activement) et la gratiféria qui aura lieu le 9 juin.

Les jeunes élus ont tiré les reines et les rois autour d'une collation offerte comme chaque année par L'ADIF 90.

Alphonse MBOUKOU



Boxe



L'association « **Giromagny Boxe Française** » compte bientôt 60 adhérents cette saison. Six adultes ont obtenu leur gant jaune le 3 décembre dernier (grade de la maîtrise), deux nouveaux moniteurs sont en cours de formation à Vesoul et GBF a participé à l'open de Rioz dimanche 17 décembre. Vous pouvez visiter notre page facebook « GBF90 ».

Gilles DRUELLE



Rénovez, vous êtes aidés

Sweetie mag : ma petite boutique anglaise

Depuis le **7 décembre dernier**, Magali Damotte nous accueille dans sa Boutique Anglaise dans les locaux de l'office du tourisme au Paradis des Loups à Giromagny.

Depuis une dizaine d'années, Magali, originaire d'Auxelles-Haut, proposait thé, café et objets de décorations sur les marchés de la région. Grâce à « Ma boutique à l'essai », Magali a pu ouvrir son magasin à Giromagny.

Vous y trouverez thés verts, thés noirs, café, infusions... mais aussi de la vaisselle anglaise ou écossaise, de jolies petites boîtes, des plaids...

Magali a une véritable passion pour la Grande Bretagne. Mais d'où lui vient cette passion ?

Elle nous a confié que l'un de ses arrière-grands-pères était Anglais !

Magali possède une âme d'artiste et fabrique, selon son inspiration, divers objets décoratifs en porcelaine froide.

Nous souhaitons à Magali de pouvoir s'installer définitivement dans notre commune.

Marie-Françoise BONY



Bon voisinage et plantations

Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre jardin. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin. Pour entretenir de bonnes relations de voisinage, nous vous proposons un petit rappel de la réglementation en vigueur.

La distance à respecter entre la plantation et la ligne séparative

Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par le règlement local (plan local d'urbanisme) ou à défaut par le code civil.

Ainsi, dans les zones constructibles (UA, UB et AU) notre PLU prévoit la règle suivante :

- Les haies végétales arbustives plantées en limite de propriété ne doivent pas dépasser 2 mètres de hauteur.

Dans les autres cas, les distances à respecter sont celles prévues par le code civil, à savoir :

- Si la hauteur de la plantation dépasse 2 mètres, elle doit être plantée à la distance de 2 mètres de la ligne séparative des deux propriétés.
- Si la hauteur est inférieure à deux mètres, la plantation doit être distante de 0,5 mètre de la limite.

Les conséquences du non-respect de la réglementation

Le voisin peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes, plantés à une distance moindre que la distance légale, soient arrachés ou réduits à la hauteur légale.

Il existe trois exceptions à ce principe :

- L'existence d'un titre l'autorisant.
- La situation résultant de la division d'un terrain appartenant auparavant à un propriétaire unique.
- L'acquisition d'un droit par prescription trentenaire.

Si les arbres meurent ou s'ils sont coupés ou arrachés, le voisin ne peut les remplacer qu'en observant les distances légales.

Les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux

Si les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux avancent sur le terrain du voisin, celui-ci peut contraindre le propriétaire des arbres à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches appartiennent au voisin. Les fruits portés par les branches débordant appartiennent au propriétaire de l'arbre.

Les racines des arbres, arbustes et arbrisseaux

Si les racines, ronces ou brindilles avancent sur le terrain du voisin, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative.

Emmanuelle ALLEMANN

Conseils gratuits
subventions exceptionnelles

Aides à la rénovation des logements

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) a débuté sur le territoire de la Communauté de Communes pour six années (2016-2022).

Des crédits sont disponibles. Ils permettent d'aider, les propriétaires occupants, mais également les réhabilitations de logements destinés à la location après travaux.

Vous envisagez des travaux ?
Vous souhaitez savoir si vous pouvez bénéficier de subventions ?

Propriétaires, renseignez-vous à l'une ou l'autre de ces permanences, **les mercredis et samedis**, à la **Mairie de Giromagny: 2018**

- Samedi 27 janvier : de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Giromagny,
- Mercredi 7 février : de 13h00 à 15h00 à la Mairie de Giromagny,
- Samedi 24 février : de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Giromagny,
- Mercredi 7 mars : de 13h00 à 15h00 à la Mairie de Giromagny,
- Samedi 24 mars : de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Giromagny,
- Mercredi 11 avril : de 13h00 à 15h00 à la Mairie de Giromagny,
- Samedi 28 avril : de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Giromagny,
- Mercredi 16 mai : de 13h00 à 15h00 à la Mairie de Giromagny,
- Samedi 2 juin : de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Giromagny,
- Mercredi 20 juin : de 13h00 à 15h00 à la Mairie de Giromagny,

URBAM CONSEIL est l'équipe qui se tient à votre disposition pour vous informer, vous conseiller, vérifier la recevabilité de votre demande.

Vous pouvez sans aucun engagement demander l'intervention gratuite de ses techniciens.

Catherine SIMON est l'animatrice de l'opération, contactez-la au : 03 29 64 45 10 ou au 06 70 16 15 04

Vosges du sud

Les partenaires de l'opération :

Giropratique

Gendarmerie :	03 84 29 30 17
Mairie :	03 84 27 14 18
Pompiers :	18
SAMU :	15
ENEDIS :	09 72 67 50 90
GrDF :	08 00 47 33 33
Syndicat des eaux :	03 84 29 50 19
CCVS assainissement :	03 84 27 15 98
Pharmacie de garde :	3237
Médecin de garde :	3966

Contacts internet à disposition :
mairie@giromagny.fr

En février et en mars

Jeudi 1^{er} février	Ecole Maternelle Chantoiseau Spectacle concert «Gérard Dalton» Espace Tuilerie
	Sictom Jour de collecte du tri sélectif (sacs jaunes)
	Conseil Municipal à 20h
	Théâtre (voir article) Espace Louis Jouvét
Dimanche 4 février	Choucroute FC Giro-Lepuix Salle des fêtes de Lepuix
Lundi 5 février	Réunion «Tous Horizons» à 20h Salle du conseil
Mardi 6 février	Théâtre du Pilier Aéro-Philo à 18h30 Théâtre de l'Espace La Savoureuse
Mercredi 7 février	Permanence du conciliateur de justice de 14h à 17h Bureau des adjoints
Vendredi 9 février	Association «Les 7 Chemins» Assemblée générale Salle du conseil municipal
Samedi 10 février	Transhumance et traditions Assemblée générale Salle des fêtes
Mardi 13 février	Déchetterie mobile de 12h à 19h Stade Edouard Travers
Jeudi 15 février	Sictom Jour de collecte du tri sélectif (sacs jaunes)
Samedi 17 février	Association du Fort Dorsner Assemblée générale Salle des fêtes
Du Samedi 17 février au Dimanche 25 février	Transhumance et traditions Salon «Les 3 Tours de Gueules» Espace la Tuilerie Du samedi 17 au dimanche 25 février inclus
Mercredi 21 février	Permanence du conciliateur de justice de 14h à 17h Bureau des adjoints
Jeudi 1^{er} mars	Sictom Jour de collecte du tri sélectif (sacs jaunes)
Vendredi 2 mars	Théâtre du Pilier Spectacle «La Traversée» Espace la Savoureuse
	Organisé par le CHU Besançon Espace réflexion Ethique Bourgogne Franche-Comté Débat sur la fin de vie Salle des fêtes
Samedi 3 mars	Association «Les 7 Chemins» Soirée dansante Espace de la Tuilerie
	USG VTT Bourse aux vélos espace de la Tuilerie

Tous les anciens numéros de ce journal sont accessibles sur
<http://www.giromagny.fr>

Directeur de la publication : **Jacques COLIN**
 Rédaction : **Elise LAB**

Photos : Merci à **Cécile CATENARO-POURCHET**,
Valérye LHOMME et **Samuel CARNOVALI**

Mise en page et impression :

AZ imprimerie - 8 rue de l'III - 68350 Brunstatt
 1800 exemplaires - N° 185 - Dépôt légal 02-2018

Brèves

Inscription Ecole Maternelle Chantoiseau

Si votre enfant est né en 2015, vous pouvez dès à présent, l'inscrire à la maternelle pour la rentrée de septembre 2018.



Pour cela, venez en mairie avec :

- Un justificatif de résidence (facture de gaz, d'électricité...).
- La copie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant.
- Un document attestant que l'enfant a eu les vaccinations obligatoires ou justifiant d'une contre-indication.

Un certificat d'inscription vous sera alors délivré et vous pourrez alors prendre contact avec Madame la Directrice de l'école maternelle.

Tous Horizons

Nous vous rappelons que le 5 février à 20h se tiendra, à la salle du conseil de la mairie, une réunion de préparation à une journée d'action autour de la pluriculturalité. Chacun y est invité afin d'apporter ses idées pour la mise en place de cette manifestation.

Bourse aux vélos et accessoires

L'annuelle bourse aux vélos organisée par l'USG VTT se déroulera le samedi 3 mars 2018 à l'Espace de la Tuilerie

Dépôts : le vendredi 2 mars 2018 de 18h30 à 20 h et le samedi de 8h30 à 10h00

Vente : le samedi 3 mars 2018 de 10h00 à 17 h00

Retraits : le samedi 3 mars 2018 de 17h00 à 17h30

Déposez, achetez, renouvelez...

Et bénéficiez des conseils de spécialistes, réglage du poste de pilotage, zone d'essais

Tous les types de vélos sont acceptés (route, VTT, ville, enfants ...)

Renseignements au 06.71.62.59.63 ou 06.33.30.98.81

ASSEMBLEE GENERALE DE L'AAPPMA

Le Samedi 3 février 2018 à 14h00 à la salle communale de Vescemont se tiendra l'assemblée générale de l'AAPPMA. Elle est ouverte à toutes les personnes titulaires d'une carte de pêche AAPPMA de Giromagny, année 2017 ou 2018.

Yves NOVIER

Espace de la tuilerie

Lors de la cérémonie des vœux du maire, l'Espace de la Tuilerie a été inauguré par Monsieur le Maire, en présence du député Michel Zumkeller, du sénateur Cédric Perrin, de Francis Cottet, conseiller régional, du président du conseil départemental Florian Bouquet, des adjoints et des conseillers municipaux, des jeunes élus du CMA, des services techniques et administratifs.

RENDEZ-VOUS GOURMAND TOTCHE TCHINO dit Gâteau de patates

Recette proposée par Gaby,
 Avenue de Schwabmünchen



Ingrédients

- 5 pommes de terre moyennes
- Farine
- 3 œufs
- 40 cl de crème liquide
- Sel, poivre, noix de muscade

Préparation :

Cuire les pommes de terre en « robe des champs ». Les éplucher encore chaudes puis les mouliner à travers un moulin à légumes.

Ajouter à ces pommes de terre une pincée de sel, du poivre et une bonne poignée de farine jusqu'à consistance d'une pâte à tarte.

Étaler dans un moule à tarte en créant des bords plus hauts.

Battre à la fourchette 3 œufs, ajouter la crème liquide, du sel, du poivre et de la noix de muscade. Mettre cet appareil sur la tarte puis enfourner four chaud pendant 20 mn environ à 175 degrés.

Variante : ajouter du gruyère râpé ou des morceaux de munster dans les œufs battus.

Servir accompagné d'une salade verte.

Dominique VALLOT